

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D. QUEZET –  
S. GUYOT – P. BLASQUEZ.

Mesdames O.TIERSONNIER – R. POUPELIN – L. BISCHOFF - D. DEVAUX et  
V. BONNEMOY.

**Absent** : S. DEBOUDARD

**Secrétaire de séance** : R. POUPELIN

### **Des informations sur la vie de la commune sont données aux membres du conseil municipal.**

- Compte rendu financier donné par Mme Poupelin,
- Point sur le café restaurant,
- Accident sur la RD 480, vu avec l'UTT, signalé la dangerosité, balises dans le virage.
- Compte rendu de la réunion avec le Sictom pour les bacs jaunes.
- Manifestations : les 50 ans du tacot.

### **AMENAGEMENT MAIRIE – AVANT PROJET SOMMAIRE ET PROPOSITION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la réunion du 8 Février, c'est la SARL Architectures Olivier Rouyer qui a été retenu et qui a présenté l'avant-projet des travaux de réhabilitation de la mairie en y intégrant l'Agence Postale.

Des travaux complémentaires ont été soulevés lors cette présentation.

- Le parquet de la salle du conseil municipal est en mauvais état, il convient de le remplacer par un carrelage plus fonctionnel : **soit une plus-value de 12 600 € HT.**
- La suppression du mur de refend entre entrée actuelle et le bureau du secrétariat :  
**soit une plus-value de 10 800 € HT.**
- Le ravalement extérieur : **soit une plus-value de 9 000 € HT.**
- Remplacement menuiseries extérieures (bureau secrétariat et bureau du Maire) :  
**soit une plus-value de 3 400 € HT**
- Chauffage avec cassettes dans faux-plafonds : **soit une plus-value de 1 700 € HT.**

Après avoir entendu toutes les explications, les membres à l'unanimité décident de faire réaliser ces travaux complémentaires, pour **un coût de 37 500 € HT.**

### **AMENAGEMENT MAIRIE – SUBVENTION POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Le Maire informe les membres qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en 2018 et accepté pour un montant de travaux s'élevant à 87 000 €.

Après renseignement pris auprès de Conseil Départemental, il n'est pas possible de déposer pour l'année 2019, un dossier pour les travaux complémentaires qui s'élèvent à 37 500 € HT mais plutôt de présenter en 2020 un dossier pour la totalité des travaux.

Les membres à l'unanimité, décident :

- d'annuler le dossier de demande de subvention accepté en 2018,
- de déposer un nouveau dossier complet en 2020 pour un montant total de travaux de 124 500 € HT.
- de solliciter une autorisation anticipée de démarrage des travaux dès septembre 2019.

### AMENAGEMENT MAIRIE – SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES.

Le Maire informe les membres qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en 2018 et accepté pour un montant de travaux s'élevant à 87 000 €.

Après renseignement pris auprès de la Préfecture, il est possible de déposer pour l'année en cours un dossier pour les travaux complémentaires qui s'élèvent à 37 500 € HT.

Les membres à l'unanimité, décident de déposer un dossier de demande de subvention DETR 2019 pour les travaux complémentaires de l'aménagement de la mairie en y intégrant l'agence postale.

### AMENAGEMENT MAIRIE – DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB.

Le Maire informe les membres que pour les travaux d'aménagement de la mairie en y intégrant l'agence postale, il convient de choisir un prestataire pour les contrôles amiante et plomb.

Deux entreprises ont été consultées pour les différents diagnostics.

Après analyse des devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de **l'Entreprise Action Eco-Logis** de Vichy pour un montant de 484,00 € TTC.

En complément, le Maire informe que suite à ces contrôles, des analyses des prélèvements effectués seront à réaliser.

### AMENAGEMENT MAIRIE – CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION ET COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE.

Le Maire informe les membres que pour les travaux d'aménagement de la mairie en y intégrant l'agence postale, il convient de choisir un prestataire pour :

- Le contrôle technique construction (CTC).
- La coordination sécurité protection de la santé (CSPS)

Deux entreprises ont été consultées pour les différentes missions de contrôles.

Après analyse des devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir :

- 1) Pour le **CTC**, l'offre de **BET AACCESS Sébastien Gayet** de Chapeau, qui propose un suivi qualité construction (SQS) adapté à un ERP catégorie 5, pour un montant de 1 650,00 € HT soit 1 980,00 € TTC.
- 2) Pour la **CSPS**, l'offre de la **Sté CREA SYNERGIE** pour un montant de 1 327,50 € HT soit 1 593,00 € TTC.

### CLOTURE DE LA REGIE MUNICIPALE.

Le maire informe l'assemblée que la trésorerie de Varennes sur Allier nous rappelle que la régie municipale du camping n'a plus fait d'encaissement depuis 2012, en effet depuis cette date le camping a été mis en gérance avec un contrat de concession de service public.

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de clôturer cette régie.